



DROIT & PROCEDURE RAPPORT MORAL 2020

Mes chers Confrères,
Mes chers Amis,

Une année se termine, l'année 2020. Une année que certains qualifient d'annus horribilis :

- une année pendant laquelle nous avons vu nos cabinets se vider de ses collaborateurs et de ses salariés,
- une année pendant laquelle nous avons appris à travailler différemment, nous avons appréhendé le travail à domicile, avons restreint nos déplacements et organisé nos rendez-vous sur des plates-formes virtuelles,
- une année pendant laquelle nous avons vu l'activité judiciaire se suspendre pendant plusieurs mois avant de pouvoir nous rendre au Palais en masques, pour déposer nos dossiers dans le cadre de procédures majoritairement sans audience.

Et, en même temps, pendant cette année, rien ne s'est vraiment arrêté et je dirais même, jamais le travail intellectuel des avocats n'a été aussi intense : des avalanches de textes, d'ordonnances Covid à un rythme effréné en quelques mois dans un contexte déjà périlleux de l'assimilation d'une réforme de grande envergure sur la procédure civile.

Que dire de cette réforme ?

Cette réforme de la procédure, elle est entrée pour l'essentiel en vigueur dans ce contexte particulier de 2020 mais pas totalement. Initialement fixée au 1^{er} septembre 2020, l'entrée en vigueur de l'assignation à date dans les procédures civiles écrites avec représentation obligatoire avait été reportée par décret au 1^{er} janvier 2021.

Par une circulaire du 9 décembre 2020, nous avons appris il y a quelques jours que le Conseil d'État avait été saisi d'un projet de décret prévoyant le report de l'entrée en vigueur de cette réforme au 1^{er} juillet 2021.

Et ça continue encore et encore... Il y aura donc un énième décret avant la fin de l'année dont on espère qu'il se contentera de reporter uniquement l'entrée en vigueur de la prise de date.

Pendant tout ce temps, il nous faut pouvoir trouver dans nos cabinets, dans nos associations et en particulier à Droit & Procédure, **des valeurs « refuge », des valeurs de solidarité et de partage.**

C'est précisément, ce que nous nous sommes employés à faire cette année, poursuivre coûte que coûte :

- en communiquant, en vous adressant des flashes d'actualités sur ces nouveaux textes, sur les conditions de fonctionnement des juridictions civiles et commerciales, mais aussi sur le calcul des délais,
- en poursuivant inlassablement notre travail de formation en le transformant.

Quelques illustrations de ce travail accompli depuis notre dernière AG :

- **le 11 décembre 2019**, le jour même où le décret réformant la procédure civile a été publié, - vous vous en souvenez - nous avons été parmi les premiers à organiser une formation consacrée à la réforme pour évoquer en profondeur les grands axes : extension de la représentation obligatoire, compétence, organisation et procédure devant le Tribunal judiciaire, suppression de l'effet suspensif de l'appel et procédure participative de mise en état. Aux commandes, ce jour-là, l'irremplaçable

Emmanuel JULLIEN, ancien président et expert auprès du CNB, Madame le Professeur Corinne BLERY et nos confrères membres de Droit & Procédure Annabel BOCCARA et Philippe METAIS. Grand succès que cet évènement avec une Maison du Barreau qui a affiché complet avec **316** personnes inscrites.

- **Le 8 janvier 2020**, c'est également un évènement dont nous sommes fiers, une réunion avec une approche qui fait la richesse de notre association : des regards croisés entre des représentants de la chancellerie, des présidents de chambres du pôle famille de la cour d'appel de Paris, des greffiers et des avocats membres de Droit & Procédure, praticiens du droit de la famille pour évoquer les impacts de la réforme de la procédure civile sur les procédures familiales et la réforme de la procédure de divorce. Ce soir-là, nous étions plus de **200** personnes pour écouter Madame Frédérique AGOSTINI, auteur du rapport sur la réforme de la procédure civile et présidente de la chambre 3-2 de la cour d'appel de Paris, Madame GONGORA, présidente de la chambre 3-4 de la cour d'appel de Paris, Mesdames Lauren ROCHE et Sophie MAITRE du bureau processuel et du bureau droit de la famille de la direction des affaires civiles et du sceau et nos confrères respectivement administrateur et membre de Droit & Procédure, Delphine CHESNEAU-MOUKARZEL et Sophie TOUGNE.
- **Le 26 janvier 2020**, c'est encore une autre participation importante, celle aux États Généraux du droit de la famille où, dans une salle de **850** personnes à la Maison de la Chimie, nous avons exposé, Emmanuel JULLIEN et moi-même, les impacts de la réforme de la Procédure civile sur les procédures familiales.
- **Le 4 mars 2020**, c'est un autre évènement, un 4^{ème} évènement, qu'il nous a tenu à cœur d'organiser avec une association amie, l'ACE, sur un sujet pratique : les clauses de règlement des litiges dans plusieurs pans du droit : droit public, droit commercial, droit immobilier avec parmi les membres des deux associations, Michèle BRAULT, Emmanuel RASKIN, Hirbod DEGHANI-AZAR, Nicolas BOULLEZ, Peter ROSCHER, Julien PRIGENT. À cet évènement, ce sont **189** personnes qui étaient inscrites.

Et, le confinement est arrivé !

Si certains ont cru en profiter pour voir le monde s'arrêter... ce ne fut clairement pas le cas à D&P :

Nous n'avons pas pour autant désarmé puisque plusieurs évènements se sont maintenus, voire ont vu le jour. Et c'est sous une forme virtuelle ou semi-virtuelle que nous avons poursuivi nos activités :

▪ **CAMPUS tout d'abord :**

Comme chaque année, Droit & Procédure a été associée et, bien que l'on regrette que ces ateliers ne soient pas estampillés Droit & Procédure, ce sont bien les forces vives de notre association qui ont été sollicitées avec quatre ateliers :

- L'actualité des procédures civiles d'exécution avec Julie COUTURIER et Sylvain DOROL,
 - Les aspects procéduraux de la procédure devant le JEX avec Alexandre de JORNA et Cyril ROTH,
 - La procédure d'appel avec Maurice BENCIMON, Stéphane FERTIER et Vincent RIBAUT,
 - Les impacts de la réforme de la procédure civile sur les procédures familiales avec Emmanuel JULLIEN et moi-même.
- **Les matinales se sont poursuivies : le 23 septembre 2020**, une matinale sur l'impact de la réforme de la procédure civile sur les baux commerciaux avec notre ami et confrère Hervé REGNAULT : 52 participants,
- **Les formations de l'EFB également : 20 avril et 13 mai 2020 puis les 10 et 11 décembre 2020**, quatre séances de formations sur la réforme de la procédure civile dans le cadre des ateliers de l'EFB, animés par Antoine KIRRY, Hervé REGNAULT, Olivier SAUMON, Alexandre de JORNA et Marguerite AYNES.

Et pendant cette période particulière a eu lieu une naissance et je m'arrête un instant sur cet évènement dont nous sommes particulièrement fiers. Elle a eu lieu :

- **Le 25 septembre 2020** : c'est la naissance de la 1^{ère} édition des Ateliers des voies d'exécution : sous la direction scientifique de l'irremplaçable Soraya AMRANI-MEKKI, en partenariat avec les éditions LEXTENSO, l'association amie AAPPE et les Commissaires de Justice. L'idée simple, dupliquer le format des ateliers de procédure civile qui depuis 3 ans remportent un franc succès. En dépit des contraintes sanitaires, nous avons fait le choix de maintenir cet évènement et avons eu la chance de pouvoir l'organiser dans un écrin, dans la Grand'Chambre de la Cour de cassation avec une retransmission en direct sur le site de la Cour de cassation. Deux tables rondes se sont succédé, animées respectivement par Julie COUTURIER et Frédéric KIEFFER, autour de deux thèmes :
 - Les voies d'exécution sont-elles un contentieux essentiel ?
 - L'essentiel de l'actualité des voies d'exécution.
- ... Et ce choix a permis une incroyable exposition puisque c'est plus de **6.000** personnes dans toute la France qui ont pu suivre cet évènement.

Et, pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'y assister, je vous rappelle que ces Ateliers sont toujours retransmis en accès libre sur la chaîne YouTube de la Cour de cassation.

Au-delà de cet inventaire, ce qui est important, c'est de marquer la continuité des relations qu'a Droit & Procédure avec les institutions, les institutions ordinales et judiciaires.

J'aimerais m'y attarder quelques instants.

Et là encore, en 2020 nombreuses ont été les occasions de témoigner ou de renforcer ces LIENS :

- **Les relations avec l'Ordre** : Nous avons souhaité revisiter le dîner traditionnel du conseil d'administration et initier un nouveau rendez-vous de travail avec le bâtonnier, composé :
 - des membres du conseil d'administration de Droit & Procédure, membres ou anciens membres du Conseil de l'Ordre, et
 - des membres du Conseil de l'Ordre, membres de Droit & Procédure.

Cette réunion a eu lieu **le 12 mars 2020** avec le bâtonnier COUSI. Elle a permis de réaffirmer le lien indissoluble entre Droit & Procédure et le barreau de Paris et la disponibilité que nous avons, à Droit & Procédure, de servir les avocats.

- **Les relations avec les magistrats** : Je remercie tout particulièrement Madame Chantal ARENS qui, en sa qualité de Premier Président de la Cour de cassation, a rendu possible en pleine crise sanitaire la naissance des premiers ateliers des voies d'exécution et leur a permis de connaître le succès que j'ai évoqué précédemment.
 - À la Cour d'appel de Paris, l'ensemble des magistrats du Pôle Famille qui se sont prêtés à l'exercice des regards croisés en pleine période de réforme, Madame AGOSTINI et Madame GONGORA, le 8 janvier 2020,
 - À la Cour, je remercie également Monsieur le Président ANCEL et Madame le Conseiller Fabienne SCHALLER, qui ont sollicité Droit & Procédure pour participer à l'élaboration d'un guide pratique en français et en anglais de fonctionnement des chambres internationales, qui devrait donner lieu en 2021 à un évènement commun. Ont participé à ce projet notamment Antoine KIRRY, Jean-Yves GARAUD, Valence BORGIA, Hélène COUSTE.
 - Au Tribunal de commerce, ce sont Monsieur le Président NETTER et Madame DOSTERT qui ont associé Droit & Procédure à un groupe de travail en vue de l'élaboration d'un livre blanc sur le fonctionnement (modernisation) du Tribunal de commerce : Antoine KIRRY, Jean-Yves GARAUD, Elodie VALETTE, Philippe METAIS. Le rapport devant permettre l'élaboration de ce livre blanc.

- Au Tribunal Judiciaire, je remercie Monsieur Cyril ROTH qui a participé à la première édition des ateliers des voies d'exécution.
- **Les relations avec l'EFB** : Quatre formations ont pu avoir lieu cette année et l'EFB nous a récemment rappelé la très grande satisfaction qu'elle avait à solliciter Droit & Procédure.

S'agissant de l'EFB, je rappelle que cette année comme les années passées, notre association a couronné le meilleur étudiant en procédure civile, prix qui a été décerné à Côme DELIRY qui exerce au cabinet DE GAULLE FLEURANCE & ASSOCIES et qui, faute de dîner au POLO de Paris, n'a pu se voir remettre physiquement son prix, prix qui cette année portera le nom de Jean-René FARTHOUAT, personnalité emblématique de notre barreau qui aimait tant notre association et était fidèle à ses manifestations. Dès que possible, ce prix sera remis par Madame Marie-Geneviève FARTHOUAT dans un cadre officiel.

- **Les relations avec l'Université et les Éditeurs**

Quand il s'agit de parler de compétences croisées, de rencontres d'univers et de partage d'expertise entre l'Université, les avocats, les magistrats et, les éditeurs, il y a une personne très chère à Droit & Procédure qui est à la croisée de tous ces chemins et permet de les faire se rejoindre, c'est Soraya AMRANI-MEKKI.

C'est une personnalité clé, sa compétence et son intelligence n'ont d'égales que son humilité, c'est grâce à elle qu'ont vu le jour les premiers ateliers de procédure civile puis les ateliers des voies d'exécution. C'est grâce aussi à elle que le Réflexe Procédure Civile est né et que la 3^{ème} édition verra le jour en 2021. C'est un immense merci de ma part au nom de nous tous.

Chers membres, chers administrateurs, après ces propos plutôt orientés vers nos activités publiques, qu'en est-il du bilan chiffré de notre association ?

Pendant cette année, en dépit des circonstances, vous avez été nombreux à nous rejoindre.

C'est ce que j'appelle la partie « des chiffres et des lettres » de mon rapport moral.

- **Nombre de membres** : voici désormais plusieurs années que notre association a dépassé les 500 membres, c'était le vœu de notre chère ancienne présidente Julie COUTURIER. Nous ont rejoint en 2020, 29 membres pour atteindre 532 adhérents.
- Droit & Procédure en 2020, **ce sont 13 évènements** qui se sont succédé et que nous avons préparés, dont un score atteint de **6.000 personnes** connectées pour les ateliers des Voies d'exécution, ce qui fait réfléchir aux nouveaux outils que cette crise sanitaire nous a amenés à utiliser.
- **En 2020**, c'est aussi la consécration d'un ouvrage collectif de 11 auteurs membres de Droit & Procédure, **la 2^{ème} édition du Réflexe Procédure Civile qui s'est écoulé à 2.400 exemplaires et est aujourd'hui en rupture de stock. Avec une troisième édition en préparation.**
- C'est enfin une gestion quotidienne qui représente l'échange cette année de **1.600 mails** entre le Président, les membres du conseil d'administration, les membres de l'association, les juridictions, la Cour d'Appel de Paris et, la Cour de cassation, les éditeurs...
- **Et c'est aussi le chiffre, UN, une page qui se tourne, ou je devrais dire le chiffre TROIS, un mandat qui se termine au bout de trois ans.**

Il n'est pas question pour moi de revenir sur ces 3 ans incroyablement intenses :

- En 2018, les chantiers Justice avec les contributions de Droit & Procédure,
- En 2019, la célébration du 50^{ème} anniversaire de notre association avec un magnifique colloque à la Cour de cassation,

- En 2019 et 2020, le succès confirmé des ateliers de procédure civile et la naissance des ateliers des voies d'exécution, et la deuxième puis la troisième édition du Réflexe Procédure Civile, et les dizaines d'évènements annexes et formations qui se sont succédé.

Au-delà de ces réalisations, ce que je vais retenir, ce sont des images, ce sont des émotions :

- L'image très officielle de notre audition à l'assemblée nationale sur la réforme de la procédure civile,
- Les salles remplies de la Maison du Barreau pour y former nos confrères sur cette même réforme,
- Les échanges passionnants et passionnés entre magistrats et avocats pendant nos ateliers de procédure civile, ce qui fait la richesse et la marque de fabrique des ateliers,
- Les files d'attente pour acheter notre Réflexe Procédure Civile,
- Les images plus festives de la péniche flottant au pied du Pont Neuf ou encore du dîner du Polo qui nous a manqué cette année,
- Et je garderai gravés dans ma mémoire ces moments partagés lors de nos conseils d'administration et des assemblées générales qui parfois m'ont laissée sans voix au sens littéral du terme.

Je voudrais maintenant pour conclure rendre hommage d'abord aux anciens présidents qui pendant ces trois ans ont été pour moi un soutien indéfectible. Ils le savent, j'y ai été très sensible.

Je voudrais ensuite remercier tous les membres de la famille Droit & Procédure, administrateurs et membres actifs qui au quotidien rendent possible ce travail car, vous vous en doutez bien, c'est un travail d'équipe.

J'adresse enfin une mention toute spéciale à Véronique JEANDE dont le travail m'avait été décrit par mes prédécesseurs comme irremplaçable et qui s'est révélée inestimable pour moi aussi. Je veux la remercier très sincèrement pour m'avoir tant aidé au quotidien.

Ce n'est pas sans émotion que le temps est venu du passage de relais.

Ce passage de relais, il est aussi important pour une personne qui compte beaucoup pour nous tous, et que je tiens ce soir à honorer et remercier pour son fidèle investissement au sein de notre association pendant toutes ces années depuis près de 20 ans. Je veux évoquer son dévouement, sa générosité, sa bienveillance et lui témoigner notre reconnaissance. Elle a choisi ce moment, ce soir, pour passer la main et terminer son mandat d'administrateur et sa fonction de trésorière qu'elle occupe depuis 15 ans. Je veux parler de **Roberte H. MARTIN**. Notre **Roberte**, nous avons tous envie de te serrer ce soir dans nos bras et j'ai d'ailleurs jalousement demandé à ce que tu sois à mes côtés pour ce dernier jour ensemble officiellement, sachant qu'il y en a bien d'autres qui nous attendent.

Passage de relais aussi pour **Michèle BRAULT** qui a préparé et animé pendant trois mandats successifs plusieurs évènements et que j'embrasse amicalement et très chaleureusement.

Je voudrais finir ce rapport moral par un mot personnel, mais je sais qu'il s'agit aussi par procuration d'un message que beaucoup d'entre nous souhaitons adresser.

Julie, c'est le moment pour moi de parler de toi.

Julie, le COVID nous a volé ces moments et à nouveau ce moment ce soir.

Julie, Julie **COUTURIER**, tu as été présidente de cette association. J'ai pu lire dans la presse que tu étais l'enfant du Barreau. Tu es aussi l'enfant de **DROIT & PROCÉDURE**.

Notre fierté est immense de te voir accéder à cette fonction de bâtonnier de **PARIS**.

À n'en pas douter, tu seras une bâtonnière d'exception et les mots me manquent pour témoigner au nom de chacun comment nous sommes HEUREUX depuis ce soir d'élection.

Mes derniers mots sont pour mon successeur.

Les élections ont permis de voir réélire pour un second mandat Antoine KIRRY, et de voir élire trois nouveaux administrateurs à qui je souhaite la bienvenue :

- Jacques GUILLEMIN,
- Charles SIMON,
- Et Elodie VALETTE.

Le conseil d'administration nouvellement composé va élire dans quelques instants son nouveau président, qui à son tour apportera son énergie, sa personnalité, sa vision pour amplifier la dynamique qui est à l'œuvre depuis 50 ans et poursuivre la vie de notre association.

Je lui souhaite le même bonheur que celui que j'ai eu à présider notre association pendant ces trois années qui ont été intenses et heureuses.

Vive Droit & Procédure.